



CCMA du 17 juin 2020

## Déclaration liminaire CGT Enseignement privé

Les propos tenus lors de notre dernière déclaration liminaire restent malheureusement d'actualité pour ce qui concerne la méthode du ministre Blanquer.

Deux exemples :

- l'annonce de la réouverture à tous les élèves des écoles et collèges a été faite le 15 juin pour une mise en œuvre le 22. Le protocole sanitaire est paru ce 17 juin en fin de matinée. Ce qui signifie qu'il reste 2 jours aux établissements et aux équipes pour s'organiser. Ce n'est pas raisonnable. Nous ne pouvons pas imaginer que le ministère n'ait pas anticipé cette annonce du Président de la république. Le flou continuera de prédominer, laissant penser aux parents que la situation reviendra « à la normale » alors que nous savons tous ici que ce ne sera pas le cas. Le but est-il à nouveau de favoriser le « profs-bashing » que nous subissons en ce moment ? C'est inacceptable. Les équipes seront à nouveau laissées seules au front, et devront appliquer un protocole... qui n'est pas applicable. Comment envisagez-vous de nettoyer et désinfecter l'ensemble des salles de classe, chaque jour ? Avec quels personnels ? Nous pensons que l'administration ne mesure pas la réalité de nos établissements.
- Les admissibles aux concours internes sont dans une situation extrêmement stressante. Semi-lauréats, ils ne peuvent pas défendre leur chance à l'oral. Nous proposons que les 3200 collègues concernés dans l'enseignement privé soient toutes et tous déclarés admis. Ce ne serait que pur logique pour des collègues qui travaillent depuis des années dans nos établissements, et qui y travailleront pour la plupart l'an prochain, quoi qu'il arrive. Le ministre a pour le moment refusé cette hypothèse. Ce n'est pourtant pas un enjeu budgétaire, puisque cette mesure ne représenterait que 0,1% du BOP 139 pour l'enseignement privé. C'est donc un choix politique de laisser des milliers de profs dans la précarité, avec un salaire de moins de 1300 euros par mois.

Nous vous demandons d'intervenir auprès du ministre pour qu'il prenne cette mesure d'admission de tous les admissibles aux concours internes.

Par ailleurs, même si nous avons remarqué que dans le dernier ordre du jour de cette CCMA un point « COVID » avait été ajoutés, sans doute suite aux interpellations de plusieurs syndicats de l'enseignement privé, nous n'avons pas suffisamment été écoutés et consultés au niveau académique. La question de notre invitation aux CHSCT du public reste d'actualité, comme le prévoit la note du ministre aux recteurs le 13 mai dernier.

Sur ce sujet comme sur tous les autres, nous demandons que les établissements privés sous contrat soient traités exactement comme les établissements publics. Sur leurs droits et leurs obligations. A titre d'exemple, nous demandons à ce qu'une copie des protocoles sanitaires rédigés dans les établissements privés soit adressée à l'administration pour vérification. Nous devons protéger tous les personnels et les élèves, du privé comme du public.

Enfin, lors de la dernière CCEP, la question de la durée des séances de cours a été clairement précisée : l'administration doit valider tous les projets d'expérimentation pédagogique, comme le passage à des cours de 50 minutes. Ce n'est aujourd'hui pas le cas. Nous vous demandons d'intervenir auprès de chaque établissement dès maintenant afin qu'il dépose un projet en bonne et due forme, ou bien que les cours reviennent à une durée de 55 minutes à la rentrée prochaine, comme il se doit.

Merci pour votre attention.

Pour la CGT Enseignement privé

Serge VALLET  
Élu CCMA